

N° 040 - 09 - 26

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Animation Seniors
Tel : 04.66.52.98.96
Réf : CR/JR/RB/CDD

**OBJET : Animation musicale à la Résidence Autonomie Les Oliviers – Association
« GIPSY AMBIANCE » vendredi 25 septembre 2026**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°26_02_05 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès en date du 22 avril 2026 portant délégations de pouvoirs au Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la nécessité de recourir à la prestation d'animation musicale de l'association « GIPSY AMBIANCE » ;

Considérant la nature de cette prestation, que cette dernière ne peut être assurée que par l'association « GIPSY AMBIANCE » ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

L'association « GIPSY AMBIANCE », représentée par Ludovic BAPTISTE domiciliée 426 Chemin de Grimoux 30140 Boisset et Gaujac, est retenue au titre de la présente prestation pour un montant de 300 euros TTC le vendredi 25 septembre 2026.

ARTICLE 2 :

Un contrat sera signé avec l'association « GIPSY AMBIANCE » pour sa prestation d'animation musicale à la Résidence Autonomie Les Oliviers prévue le vendredi 25 septembre 2026.

ARTICLE 3 :

Le montant global de la prestation s'élève à la somme de **300 € TTC**.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Receveur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 23 SEP. 2026



Le Président du CCAS
Maire d'Alès
Président d'Alès Agglomération
Conseiller Régional Occitanie

Christophe RIVENQ